



DIJON MÉTROPOLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
HABITAT DÉPLACEMENTS

PLUi-HD
MISE A JOUR N°5

6.9.1
SECTEURS D'INFORMATION
DES SOLS
ARRÊTÉ ET FICHES



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

10 MAI 2023



vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain
du

09 MAI 2023

Le Président,
Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
Pierre PRIBETICH

pluiHD
plan local
d'urbanisme intercommunal
habitat - déplacements
Dijon métropole

DIJON
métropole

Arrêté du 15 octobre 2020
portant création
des secteurs d'information sur les sols (SIS)

ARRÊTÉ N° 1049

portant création des secteurs d'information sur les sols (SIS)
sur le territoire du département de la Côte d'Or

VU l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 120-1, L. 123-1-A, L. 123-19-1, L. 125-6 du titre relatif à l'Information et à la participation des citoyens et L. 556-2 du chapitre relatif aux Sites et sols pollués ;

VU le Décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire ;

VU le Décret n° 2017-1456 du 9 octobre 2017 modifiant les articles R. 125-44, R. 512-80 et R. 556-3 du Code de l'environnement et R. 441-8-3 du Code de l'urbanisme ;

VU le Décret n° 2016-1613 du 25 novembre 2016 portant modification de diverses dispositions, résultant de la recodification du livre I^{er} du Code de l'urbanisme ;

VU le Décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre I^{er} du Code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme ;

VU le Décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols (SIS) prévus par l'article L. 125-6 du Code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le Code de l'environnement, notamment les articles D. 123-46-2 de la section relative à la participation du public hors procédure particulière, R. 125-23 à R. 125-27 de la section relative à l'Information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, R. 125-41 à R. 125-47 de la section relative aux Secteurs d'information sur les sols, R. 556-2, R. 556-3 et R. 556-5 du chapitre relatif aux Sites et sols pollués ;

VU les articles R. 151-51, R. 151-53, R. 153-18, R. 161-8 et R. 163-8 du Code de l'urbanisme relatifs au contenu et à la mise à jour des cartes communales et des plans locaux d'urbanisme ;

VU les articles R. 410-15-1, R. 431-16, R. 442-8-1 du Code de l'urbanisme relatifs aux autorisations d'urbanisme pour les terrains classés en SIS ;

VU l'arrêté préfectoral n°21-2018-10-26-006 du 26 octobre 2018 établissant les projets de création de secteurs d'information sur les sols dans le département de la Côte d'Or ;

VU la consultation pour avis des maires et des présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés par un projet de SIS, ci-après dénommés représentants des collectivités, réalisée pour une période de six mois, du 26 octobre 2018 au 26 avril 2019 ;

VU les avis formulés par les représentants des collectivités consultés ;

VU l'information par courrier simple des propriétaires et des copropriétaires de biens fonciers et immobiliers situés dans l'emprise d'un projet de SIS,

VU la participation du public à l'élaboration des secteurs d'information sur les sols, organisée par voie électronique du 23 décembre 2019 au 22 février 2020,

VU les observations formulées par le public dans le cadre de cette participation,

VU le rapport du 15 octobre 2020 établissant le bilan de la consultation des représentants des collectivités et de la participation du public sus-mentionnées ;

VU l'avis favorable du CODERST du 22 septembre 2020.

CONSIDÉRANT que conformément à ce que prévoit l'article R. 125-44 du Code de l'environnement, les représentants des collectivités ont bénéficié d'une période de 6 mois pour exprimer leur avis sur les projets de SIS qui les concernent,

CONSIDÉRANT comme le rapport établissant le bilan de la consultation des représentants des collectivités et de la participation du public permet de le constater, chaque fois que cela était justifié, compte-tenu des informations à la disposition des services de l'État, que les avis formulés par lesdites collectivités ont été pris en compte avec proportionnalité,

CONSIDÉRANT que l'article R. 125-44 du Code de l'environnement prévoit l'organisation d'une participation du public conformément aux dispositions de l'article L. 120-1,

CONSIDÉRANT que l'article L. 120-1 présente les modalités générales d'organisation de la participation du public et que l'article L. 123-19-1 vient préciser ces modalités pour les décisions administratives qui ne sont pas individuelles et qui ne sont pas soumises, par les dispositions législatives qui leur sont applicables, à une procédure particulière organisant la participation du public à leur élaboration,

CONSIDÉRANT que le présent arrêté préfectoral est une décision administrative non individuelle et non soumise à une procédure particulière organisant la participation du public à son élaboration et par là que ledit article L. 123-19-1 vient en complément de l'article L.120-1,

CONSIDÉRANT que les dispositions dudit article L. 123-19-1 viennent dans la continuité et en complément de celles de l'article L.120-1, et donc que lesdites dispositions de l'article L. 123-19-1 s'appliquent pour encadrer la participation du public à l'élaboration des secteurs d'information sur les sols,

CONSIDÉRANT que quelques propriétaires de biens fonciers ou immobiliers situés dans l’emprise de projets de SIS n’ont pas été informés,

CONSIDÉRANT que les services de l’État ont utilisé tous les moyens raisonnables à leur disposition pour informer lesdits propriétaires,

CONSIDÉRANT que les dispositions de l’article L. 125-44 relatives à l’information des propriétaires ont été respectées,

CONSIDÉRANT que certains retours des destinataires des courriers d’information des propriétaires ont permis d’identifier, pour certaines parcelles cadastrales, des personnes devenues récemment propriétaires,

CONSIDÉRANT que cela a conduit à envoyer à une date plus tardive les courriers d’information de ces propriétaires nouvellement identifiés,

CONSIDÉRANT que les propriétaires qui ont été informés, après réception du courrier, ont tous bénéficié a minima, comme le prévoit l’article L. 123-19-1 du Code de l’environnement, d’une période de trois semaines pour participer par voie électronique, avec l’ensemble du public, à l’élaboration des SIS,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la consultation des maires et des présidents d’EPCI concernés et dans celui de la participation du public, que les retours qui s’appuyaient sur des éléments factuels ont été pris en compte et que cela a conduit à modifier en conséquence les dossiers des SIS qui en étaient l’objet,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture de la Côte d’Or,

ARRÊTE

ARTICLE 1 – OBJET

Conformément au R. 125-45 du Code de l’environnement, sont créés, sur le territoire du département de la Côte d’Or, les Secteurs d’Information sur les Sols (SIS) suivants :

	Identifiant SIS	Commune	Dénomination SIS
1	21SIS05407	Dijon	Ecole primaire privée La Sainte Famille
2	21SIS05409	Dijon	Cité scolaire Saint-Joseph
3	21SIS05413	Dijon	Ecole maternelle publique Petit Citeaux
4	21SIS05414	Dijon	Halte Garderie du Petit Citeaux
5	21SIS05415	Selongey	SEB – Décharge de la Gare
6	21SIS05416	Beaune	TPC Beaune
7	21SIS05417	Merceuil	Station service TOTAL Beaune-Merceuil
8	21SIS05418	Talant	Station service AGIP/ENI
9	21SIS05477	Beaune	Ancienne usine à gaz

10	21SIS05478	Châtillon-sur-Seine	Ancienne usine à gaz
11	21SIS05525	Dijon	Ancienne usine à gaz
12	21SIS05736	Quetigny	BOURGOGNE DECAPAGE
13	21SIS05737	Montbard	VM Tubes (Ex-VALTUBES) ancienne usine
14	21SIS05738	Dijon	INITIAL BTB
15	21SIS05739	Seurre	TPC
16	21SIS05742	Dijon	BOLLORE ENERGIE SA
17	21SIS05765	Plombières-lès-Dijon	PORT DU CANAL (Mobil Oil)
18	21SIS05808	Selongey	SEB (usine du Tremoloi)
19	21SIS05840	Neuilly-les-Dijon	DEA de Dijon K2
20	21SIS05846	Longvic	DEA de Dijon K1

ARTICLE 2 – PUBLICATION

Les extractions des dossiers des SIS mentionnés à l'article 1 sont annexées au présent arrêté. Les dossiers de ces SIS, au contenu identique, seront publiés sur le site internet *georisques.fr*, au plus tard une semaine après la date de prise dudit arrêté.

Chaque SIS est annexé à la carte communale ou au plan local d'urbanisme en vigueur sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale d'implantation conformément aux R. 125-46 du Code de l'environnement.

ARTICLE 3 – INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Conformément aux articles L. 125-7 et L. 125-5 et sans préjudice de l'article L. 514-20 du Code de l'environnement, lorsqu'un terrain ou un bien immeuble situé en secteur d'information sur les sols mentionnés à l'article L. 126-6 fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur joint au contrat l'état des risques naturels et technologiques et d'information sur les sols qui mentionne l'existence d'un SIS. Il communique les informations rendues publiques par l'État au titre du L. 126-6. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

Conformément au L. 125-7, à défaut et si une pollution constatée rend le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat, dans un délai de deux ans à compter de la découverte de la pollution, l'acquéreur ou le locataire a le choix de demander la résolution du contrat ou, selon le cas, de se faire restituer une partie du prix de vente ou d'obtenir une réduction du loyer. L'acquéreur peut aussi demander la réhabilitation du terrain aux frais du vendeur lorsque le coût de cette réhabilitation ne paraît pas disproportionné par rapport au prix de vente.

ARTICLE 4 – NOTIFICATIONS ET PUBLICITÉ

Conformément à l'article R. 125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes ou aux présidents des EPCI quand ils sont compétents en matière de planification urbaine, dont le territoire qu'ils représentent comprend un ou plusieurs des secteurs d'information sur les sols dont le classement est l'objet du présent arrêté.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la ou des collectivités territoriales sus-identifiées.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la Côte d'Or et sera mis en ligne sur le portail des services de l'État dans le département de la Côte d'Or.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

La présente décision ne peut être déférée qu'au tribunal administratif de Dijon par courrier ou par le biais du portail « télérecours citoyen », accessible à l'adresse suivante www.telerecours.fr. Le délai de recours est de deux mois à compter de la date de notification ou d'affichage du présent arrêté.

ARTICLE 6 – EXÉCUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Côte d'Or, le Directeur Départemental des Territoires de la Côte d'Or, les maires des communes et les présidents des EPCI compétents en matière de planification urbaine dont le territoire comprend un ou plusieurs des secteurs d'information sur les sols mentionnés à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur est adressée ainsi qu'

- à la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or / Service Préservation et aménagement de l'espace / Planification et prévention des risques technologiques ;
- à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté :
 - Service Développement Durable et Aménagement ;
 - Service Prévention des Risques ;
 - Unité Départementale Côte d'Or ;
- à l'Agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté / Direction de la santé publique / Département santé environnement ;
- au Rectorat de l'académie de Dijon.

A Dijon, le **15 OCT. 2020**

LE PREFET
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Christophe MAROT

Annexe à l'arrêté du 15 octobre 2020

Fiches
des secteurs d'information sur les sols (SIS)

DIJON

Identification

Identifiant	21SIS05407
Nom usuel	Ecole primaire privée La Sainte Famille
Adresse	4 rue Pierre Thévenot
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	DIJON - 21231
Caractéristiques du SIS	<p>De 1959 à 1970, la société générale de la droguerie a exercé l'activité de dépôt/vente en gros de liquides inflammables et de divers produits de droguerie.</p> <p>Ce site est inventorié (référence BOU8900730) dans la base de données BASIAS, destinée à dresser l'inventaire historique des sites industriels et activités de service, dont les terrains sont susceptibles d'être pollués, sans connaissance de l'état réel des sols.</p>

Ce site ayant été implanté sur l'emprise de l'école primaire privée la Sainte famille (code UAI : 0212036Z), il a pu avoir une influence sur la qualité des sols au droit de celle-ci. Cela a justifié qu'elle a fait l'objet d'investigations, dont des diagnostics de pollution, au titre de l'action 19 : « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » du deuxième Plan national santé environnement (2009-2013), sous pilotage du ministère en charge de l'Écologie.

RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS

L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments d'enseignement et par ingestion de sols de l'aire de jeux par les enfants.

Les investigations ont ainsi porté sur les gaz du sol, l'air intérieur dans les sous-sols et dans les caves, ainsi que sur les sols de l'aire de jeux engazonnée, pour les substances susceptibles d'être présentes compte-tenu des activités recensées pour le site BASIAS sus-mentionné.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, INVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Du dichlorométhane, des BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes) et d'autres hydrocarbures volatils ont été quantifiés dans l'air et les gaz prélevés. Toutefois, les concentrations dans l'air à l'intérieur des salles de classe et des logements de fonction, estimées sur la base de ces résultats, sont inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion définis dans le cadre de la démarche. Les gaz du sol ne posent donc pas de problème.

Dans les sols, seuls le mercure, les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et les polychlorobiphényles (PCB) dépassent les teneurs de référence (bibliographiques et sols témoins). Pour ces substances, la réalisation d'une évaluation des risques sanitaires a montré que la qualité des sols est compatible avec les usages actuels et ne pose pas de problème.

Ces éléments ont conduit à classer l'école primaire privée la Sainte famille en catégorie B : « Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)

Observations Cet établissement a été classé en catégorie B dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 19 « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » (constituant une mesure de déclinaison de l'article 43 de la loi n° 2009-967) du plan national santé environnement 2009-2013 (PNSE 2), et plus particulièrement de sa sous-action « Identifier d'ici 2013 les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués, évaluer le risque et, le cas échéant, définir et mettre en œuvre des plans de gestion ». Cette démarche impose au responsable de l'établissement des précautions « à usage constant », comme le maintien des dispositions constructives existantes.

Le classement en SIS des parcelles d'assiette de cet établissement vient en complément de ce qui a été mis en œuvre au titre de l'action 19 du PNSE 2, en apportant des dispositions de nature à sécuriser ce qui a déjà été mis en œuvre : notamment, la mémoire des pollutions est conservée de façon pérenne et les éventuels projets d'aménagement ou de construction à venir seront encadrés pour tenir compte, a minima, des pollutions qui avaient été mises en évidence.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100730	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100730

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	854244.0 , 6691845.0 (Lambert 93)
Superficie totale	2376 m ²
Perimètre total	260 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DIJON	CV	237	27/06/2017

Documents

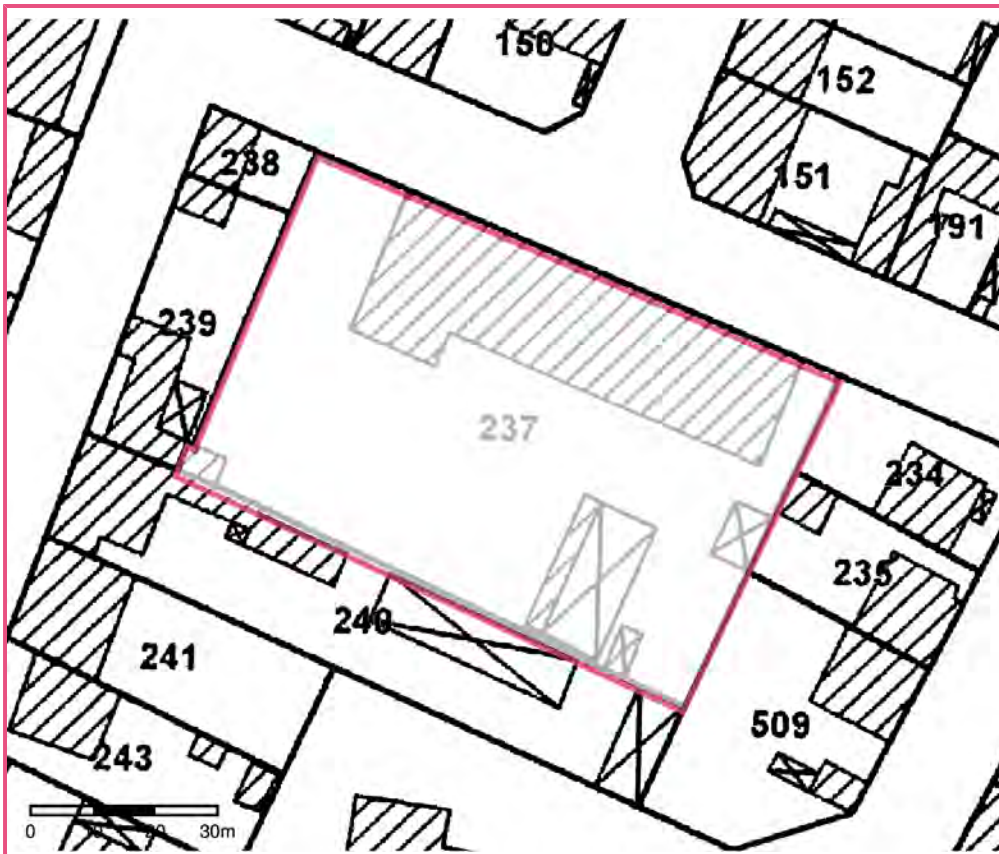
Titre	Commentaire	Diffusé
Présentation des ETS		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05407



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05407

Identification

Identifiant	21SIS05409
Nom usuel	Cité scolaire Saint Joseph
Adresse	39 rue du Transvaal
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	DIJON - 21231
Caractéristiques du SIS	<p>La société anonyme ESTIOT a exercé, de 1928 à 1975, des activités de construction métallique, de serrurerie et de travaux de finition dans le domaine du bâtiment.</p> <p>La SARL P. PRONNIER et compagnie a exercé, à partir de 1948, des activités de chaudronnerie et de tonnellerie.</p> <p>La société TOURNEBIZE F. a exercé des activités de démantèlement d'épaves et de récupération de matières recyclables, de 1921 à au moins 1962.</p> <p>La société FAUCILLON-LAVERGNE a exercé des activités de chaudronnerie, de 1862 à au moins 1961.</p> <p>Les sites correspondant à ces anciennes activités sont répertoriés (références BOU2100629, BOU2100426, BOU2100311 et BOU2100665) dans la base de données BASIAS, dont l'objet est de dresser l'inventaire historique des sites industriels et activités de service, dont les terrains sont susceptibles d'être pollués, sans connaissance de l'état réel des sols.</p>

Ces sites ayant été implantés sur l'emprise ou à proximité de la cité scolaire privée Saint-Joseph, formée d'un collège, d'un lycée polyvalent et d'une section d'enseignement professionnel (codes UAI : 211070Z, 0211089V et 0212164N), ils ont pu avoir une influence sur la qualité des sols au droit de ceux-ci. Cela a justifié que le groupe scolaire a fait l'objet d'investigations, dont des diagnostics de pollution, au titre de l'action 19 : « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » du deuxième Plan national santé environnement (2009-2013), sous pilotage du ministère en charge de l'Écologie.

RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS

L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments d'enseignement.

Les investigations ont ainsi porté sur les gaz du sol et l'air intérieur dans les sous-sols et dans les bâtiments, pour les substances susceptibles d'être présentes compte-tenu des activités recensées pour les sites BASIAS sus-mentionnés.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, INVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre

général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les analyses ainsi réalisées montrent notamment la présence dans certains échantillons, de trichloroéthylène et/ou de tétrachloroéthylène. L'interprétation de ces résultats, plus particulièrement ceux pour l'air intérieur des bâtiments, a permis de s'assurer que les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions.

Ces éléments ont conduit à classer le groupe scolaire Saint Joseph en catégorie B : « Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)

Observations Les établissements de la cité scolaire Saint-Joseph ont été classés en catégorie B dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 19 « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » (constituant une mesure de déclinaison de l'article 43 de la loi n° 2009-967) du plan national santé environnement 2009-2013 (PNSE 2), et plus particulièrement de sa sous-action « Identifier d'ici 2013 les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués, évaluer le risque et, le cas échéant, définir et mettre en œuvre des plans de gestion ».

Cette démarche impose au responsable de chaque établissement des précautions « à usage constant », comme le maintien des dispositions constructives existantes.

Le classement en SIS des parcelles d'assiette de ces établissements vient en complément de ce qui a été mis en œuvre au titre de l'action 19 du PNSE 2, en apportant des dispositions de nature à sécuriser ce qui a déjà été mis en œuvre : notamment, la mémoire des pollutions est conservée de façon pérenne et les éventuels projets d'aménagement ou de construction à venir seront encadrés pour tenir compte, a minima, des pollutions qui avaient été mises en évidence.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100629	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100629
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100426	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100426
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100311	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100311
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100665	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100665

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 853912.0 , 6692407.0 (Lambert 93)

Superficie totale 56887 m²

Perimètre total 1463 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DIJON	CY	63	27/06/2017
DIJON	CY	142	27/06/2017
DIJON	CY	228	27/06/2017
DIJON	CY	327	27/06/2017
DIJON	CY	331	27/06/2017
DIJON	CY	332	27/06/2017
DIJON	CY	333	27/06/2017
DIJON	CY	334	27/06/2017
DIJON	CY	337	27/06/2017
DIJON	CY	351	27/06/2017
DIJON	CY	394	27/06/2017
DIJON	CY	395	27/06/2017

Documents

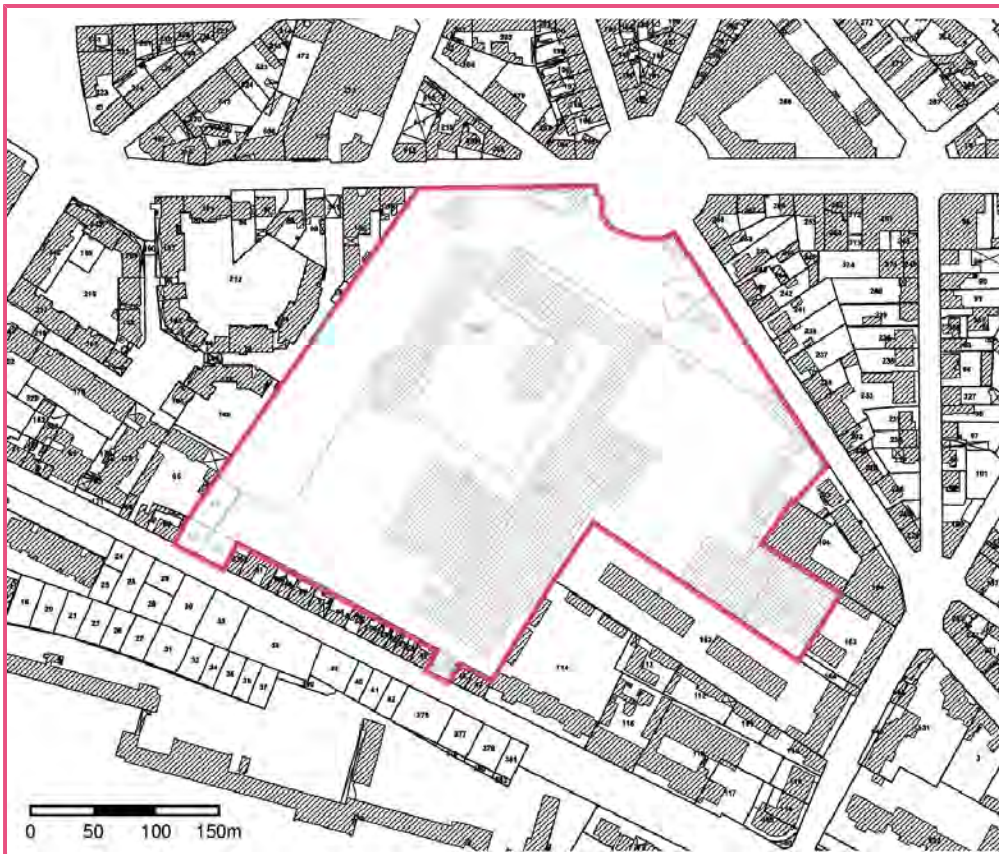
Titre	Commentaire	Diffusé
Présentation des ETS		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05409



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05409

Identification

Identifiant	21SIS05413
Nom usuel	Ecole maternelle publique Petit Citeaux
Adresse	7 rue Daubenton
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	DIJON - 21231
Caractéristiques du SIS	<p>La société anonyme ESTIOT a exercé, de 1928 à 1975, des activités de construction métallique, de serrurerie et de travaux de finition dans le domaine du bâtiment.</p> <p>La société BASTARD et VERDET a exercé l'activité de corroierie à partir de 1873, sans connaissance de la date d'arrêt de l'activité.</p> <p>La société CAVALLI P. a exercé l'activité de carrosserie-peinture à partir de 1952, sans connaissance de la date d'arrêt de l'activité.</p> <p>Les sites correspondant à ces anciennes activités sont inventoriés (références BOU2100629, BOU2100372 et BOU2100630) dans la base de données BASIAS, dressant l'inventaire historique des sites industriels et activités de service, dont les terrains sont susceptibles d'être pollués, sans connaissance de l'état réel des sols.</p>

Ces sites ayant été implantés à proximité de l'école maternelle publique du Petit Citeaux (code UAI : 0211969B), ils ont pu avoir une influence sur la qualité des sols au droit de celle-ci. Cela a justifié qu'elle a fait l'objet d'investigations, dont des diagnostics de pollution, au titre de l'action 19 : « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » du deuxième Plan national santé environnement (2009-2013), sous pilotage du ministère en charge de l'Écologie.

RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS

L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments d'enseignement et par ingestion de sol du « patio ».

Les investigations ont ainsi porté sur les gaz du sol, l'air intérieur dans les sous-sols, ainsi que sur les sols du patio et des sols témoins, pour les substances susceptibles d'être présentes compte-tenu des activités recensées pour les sites BASIAS sus-mentionnés.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, INVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les analyses sur l'échantillon de sol prélevé au droit du patio, montrent une anomalie en arsenic et la présence d'hydrocarbures totaux et aromatiques polycycliques (HcT et HAP), de polychlorobiphényles (PCB) et de phénols.

Aucun dépassement des valeurs témoins et bibliographiques n'étant observé, la qualité des sols est compatible avec les usages actuels. Elle ne pose pas de problème.

Pour partie ou totalité des prélèvements, selon les substances, le toluène, l'éthylbenzène, les xylènes, les hydrocarbures aliphatiques C8-C12, le tétrachloroéthylène et du mercure ont été quantifiés dans l'air intérieur des sous-sols ou dans les gaz du sol.

Les concentrations mesurées dans ces milieux précédents l'exposition ont été utilisés pour estimer les concentrations pour l'air intérieur des bâtiments (salles de classes...), qui se sont toutes montrées inférieures aux bornes basses des valeurs de gestion.

Ces éléments ont conduit à classer l'école maternelle publique Petit Citeaux en catégorie B : « Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)

Observations Cet établissement a été classé en catégorie B dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 19 « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » (constituant une mesure de déclinaison de l'article 43 de la loi n° 2009-967) du plan national santé environnement 2009-2013 (PNSE 2), et plus particulièrement de sa sous-action « Identifier d'ici 2013 les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués, évaluer le risque et, le cas échéant, définir et mettre en œuvre des plans de gestion ». Cette démarche impose au responsable de l'établissement des précautions « à usage constant », comme le maintien des dispositions constructives existantes.

Le classement en SIS des parcelles d'assiette de cet établissement vient en complément de ce qui a été mis en œuvre au titre de l'action 19 du PNSE 2, en apportant des dispositions de nature à sécuriser ce qui a déjà été mis en œuvre : notamment, la mémoire des pollutions est conservée de façon pérenne et les éventuels projets d'aménagement ou de construction à venir seront encadrés pour tenir compte, a minima, des pollutions qui avaient été mises en évidence.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100629	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100629
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100372	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100372
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100630	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100630

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 853668.0 , 6692391.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1011 m²

Perimètre total 178 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DIJON	CY	69	27/06/2017
DIJON	CY	328	27/06/2017

Documents

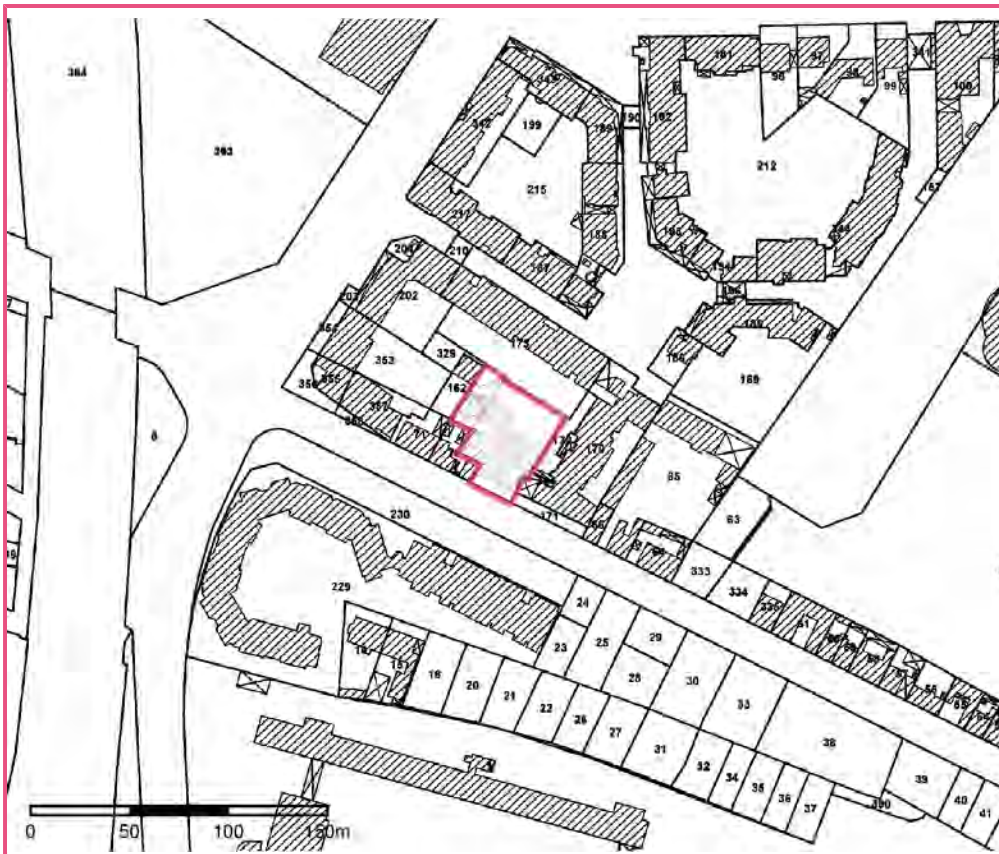
Titre	Commentaire	Diffusé
Présentation des ETS		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05413



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05413

Identification

Identifiant	21SIS05414
Nom usuel	Halte Garderie du Petit Citeaux
Adresse	5 rue Louis-Jouvet
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	DIJON - 21231
Caractéristiques du SIS	<p>La société anonyme ESTIOT a exercé, de 1928 à 1975, des activités de construction métallique, de serrurerie et de travaux de finition dans le domaine du bâtiment.</p> <p>La société BASTARD et VERDET a exercé l'activité de corroierie à partir de 1873, sans connaissance de la date d'arrêt de l'activité.</p> <p>La société CAVALLI P. a exercé l'activité de carrosserie-peinture à partir de 1952, sans connaissance de la date d'arrêt de l'activité.</p> <p>La société TOURNEBIZE F. a exercé des activités de démantèlement d'épaves et de récupération de matières recyclables, de 1921 à au moins 1962.</p> <p>Les sites correspondant à ces anciennes activités sont inventoriés (références BOU2100629, BOU2100372, BOU2100630 et BOU2100311) dans la base de données BASIAS, dressant l'inventaire historique des sites industriels et activités de service, dont les terrains sont susceptibles d'être pollués, sans connaissance de l'état réel des sols.</p> <p>Ces sites ayant été implantés sur l'emprise ou à proximité de la halte-garderie du Petit Citeaux (code UAI : 210982971), ils ont pu avoir une influence sur la qualité des sols au droit de celle-ci. Cela a justifié qu'elle a fait l'objet d'investigations, dont des diagnostics de pollution, au titre de l'action 19 : « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » du deuxième Plan national santé environnement (2009-2013), sous pilotage du ministère en charge de l'Écologie.</p>
	<h3>RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS</h3> <p>L'étude historique et documentaire a conclu à des potentialités d'exposition par inhalation de substances volatiles dans l'air intérieur des bâtiments d'enseignement, par ingestion de sols et par ingestion de l'eau du robinet.</p> <p>Les investigations ont ainsi porté sur les gaz du sol, sur l'air intérieur dans les sous-sols et dans les vides sanitaires, sur l'eau du robinet distribuée dans l'école, ainsi que sur les sols de l'école et des sols témoins, pour les substances susceptibles d'être présentes compte-tenu des activités recensées pour les sites BASIAS sus-mentionnés.</p> <p>Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les lieux accueillant enfants et adolescents (ADEME, BRGM, INERIS, INVS) de novembre</p>

2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Pour les hydrocarbures aromatiques C10-C12 et C16-C35, un des deux échantillons prélevés dans les sols au droit de la cour de récréation de la halte-garderie, présentant des teneurs dépassant les valeurs observées sur les sols témoins, une évaluation des risques sanitaires reprenant ces données a été réalisée. Elle a permis de s'assurer de la compatibilité de la qualité des sols avec les usages constatés.

Pour partie ou totalité des prélèvements, selon les substances, le benzène, le toluène, l'éthylbenzène, les xylènes, le naphthalène, des hydrocarbures totaux et du mercure ont été quantifiés dans l'air intérieur des sous-sols ou des vides sanitaires, et dans les gaz du sol. Les concentrations estimées dans l'air intérieur, basées sur les concentrations mesurées dans les milieux précédents l'exposition, étant inférieures aux bornes basses des valeurs de gestion, la présence de ces composés ne remet pas en cause les usages constatés.

La qualité de l'eau du robinet respecte les critères de potabilité.

Ces éléments ont conduit à classer la halte-garderie du Petit Citeaux en catégorie B : « Les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées. Des modalités de gestion de l'information doivent cependant être mises en place pour expliquer ce qui doit être fait si les aménagements ou les usages des lieux venaient à être modifiés ».

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (diagnostic ETS)

Observations Cet établissement a été classé en catégorie B dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 19 « Réduire les expositions dans les bâtiments accueillant des enfants » (constituant une mesure de déclinaison de l'article 43 de la loi n° 2009-967) du plan national santé environnement 2009-2013 (PNSE 2), et plus particulièrement de sa sous-action « Identifier d'ici 2013 les établissements sensibles construits sur des sites potentiellement pollués, évaluer le risque et, le cas échéant, définir et mettre en œuvre des plans de gestion ». Cette démarche impose au responsable de l'établissement des précautions « à usage constant », comme le maintien des dispositions constructives existantes.

Le classement en SIS des parcelles d'assiette de cet établissement vient en complément de ce qui a été mis en œuvre au titre de l'action 19 du PNSE 2, en apportant des dispositions de nature à sécuriser ce qui a déjà été mis en œuvre : notamment, la mémoire des pollutions est conservée de façon pérenne et les éventuels projets d'aménagement ou de construction à venir seront encadrés pour tenir compte, a minima, des pollutions qui avaient été mises en évidence.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100629	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100629
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100372	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100372
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100630	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100630
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100311	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100311

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 853752.0 , 6692417.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1720 m²

Perimètre total 230 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DIJON	CY	169	27/06/2017
DIJON	CY	185	27/06/2017

Documents

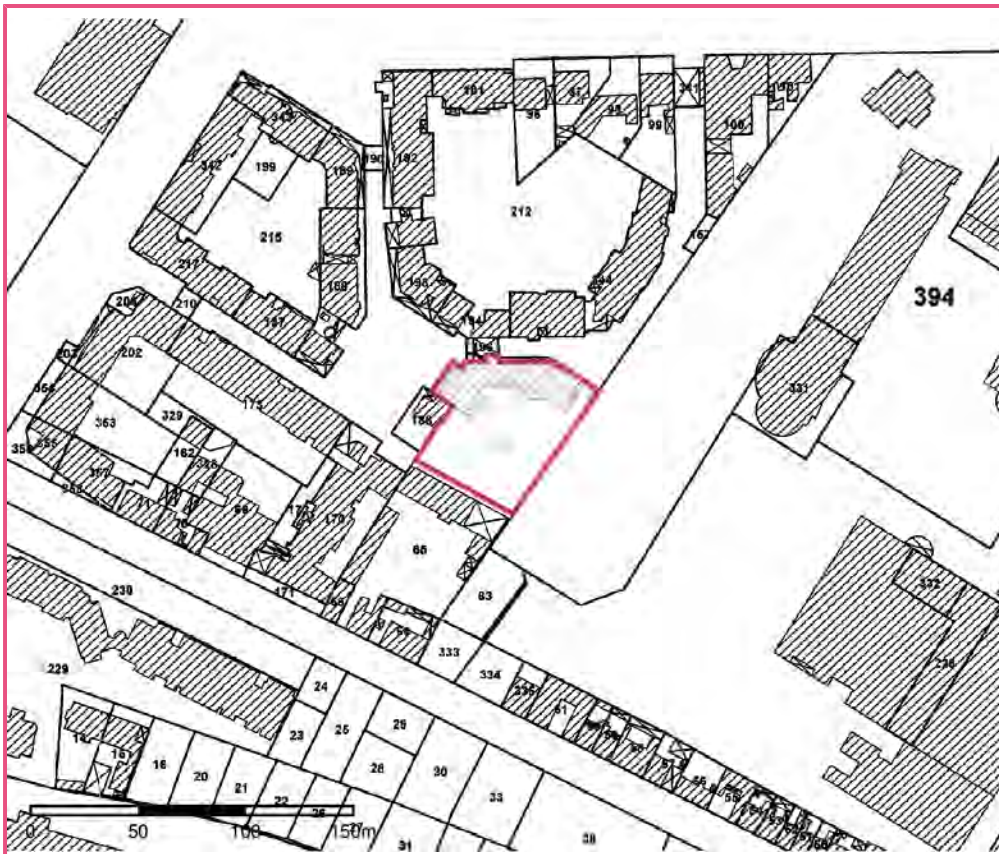
Titre	Commentaire	Diffusé
Présentation des ETS		Oui

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05414



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05414

Identification

Identifiant	21SIS05525
Nom usuel	Ancienne usine à gaz
Adresse	65, rue de Longvic
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	DIJON - 21231
Caractéristiques du SIS	<p>Gaz de France (aujourd'hui Engie) a exploité environ 500 usines à gaz sur le territoire français, qui ont toutes arrêté dans les années 50-60, avec le développement du réseau de gazoducs et l'exploitation du gaz de Lacq.</p> <p>Ce type d'activité étant susceptible de générer des pollutions des sols pouvant présenter des risques sanitaires et environnementaux, un protocole programmé sur 10 ans avait été signé en 1996 entre Gaz de France et le ministère en charge de l'environnement. Il avait notamment abouti à la mise en œuvre d'une méthodologie nationale qui a permis de hiérarchiser les sites en fonction de leur sensibilité des points de vue sanitaires et environnementaux, dans l'optique, le cas échéant, de mettre en œuvre les mesures de gestion des pollutions nécessaires.</p> <p>Le site est situé en zone urbaine, bordé à l'est par la ligne SNCF. Il a accueilli une usine à gaz qui fabriquait du « gaz de ville » par distillation de la houille. à partir de la distillation de la houille. elle a fonctionné de 1882 à 1964.</p> <p>Au sens du protocole, c'est un site dont la sensibilité vis-à-vis de l'homme, des eaux souterraines et superficielles a été qualifiée de faible (classe 3).</p> <p>Cela a justifié la réalisation d'une étude historique qui pouvait, le cas échéant, être suivie par la vidange de la ou des cuves éventuellement identifiées. Auparavant, en 1994, un premier diagnostic avait été réalisé à la demande de Gaz de France.</p> <p>Les études et les investigations sur site ont mis en évidence la présence de cinq anciennes cuves qui contenaient des goudrons, des remblais souillés par les goudrons et des eaux polluées.</p> <p>Les investigations de sols n'ont pas révélé la présence de zones polluées significatives.</p> <p>Suites aux conclusions de l'étude de 1994, ces cuves ont été vidées, nettoyées et comblées cette même année. Au total, près de 3 000 tonnes de déchets ont été éliminés en centre de traitement agréé.</p> <p>Des analyses des eaux souterraines ont été réalisées entre 1994 et 1998 dans les piézomètres implantés sur le site. Elles ont révélé la présence de substances, caractéristiques de l'activité passée de l'ancienne usine à gaz, avec une tendance à la diminution.</p>

Les analyses suivantes, réalisées de 2001 à 2004 ont montré l'absence d'impact de l'ancienne activité sur les eaux souterraines (substances indicatrices plus détectées).

Etat technique Site concerné par une action nationale de l'Etat (protocole Usines à gaz)

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	BOU2100438	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=BOU2100438
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	21.0019	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=21.0019

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 854931.0 , 6691900.0 (Lambert 93)

Superficie totale 66081 m²

Perimètre total 1740 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire

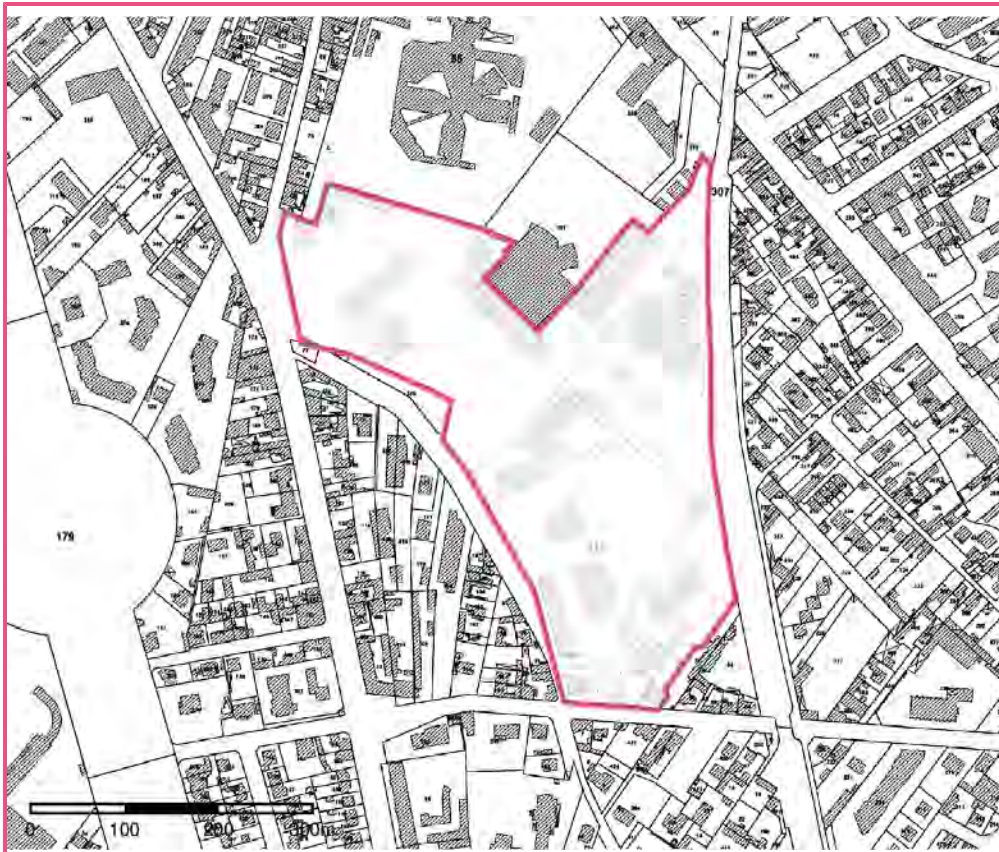
Commune	Section	Parcelle	Date génération
DIJON	CO	91	06/07/2017
DIJON	CO	92	06/07/2017
DIJON	CO	321	06/07/2017
DIJON	CO	322	06/07/2017
DIJON	CO	332	06/07/2017
DIJON	CO	335	06/07/2017
DIJON	CO	337	06/07/2017
DIJON	CO	340	06/07/2017
DIJON	CO	417	06/07/2017
DIJON	CO	418	06/07/2017
DIJON	CO	421	06/07/2017
DIJON	CO	422	06/07/2017

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05525



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05525

Identification

Identifiant	21SIS05738
Nom usuel	INITIAL BTB
Adresse	47 Rue d'York
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	DIJON - 21231
Caractéristiques du SIS	<p>Le site de la Société BTB a accueilli jusqu'en 2001 une activité de blanchisserie.</p> <p>Dans le cadre de la vente du site au Foyer Dijonnais, des diagnostics de sol et des eaux souterraines ont été réalisés entre 2001 et 2003. Les prélèvements et analyses au droit du transformateur, des cuves à fiouls et du puits perdu n'ont pas montré de contamination des sols pour les paramètres analysés (hydrocarbures totaux, dont hydrocarbures aliphatiques et aromatiques, benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes, ainsi que solvants chlorés).</p> <p>En revanche, les investigations réalisées dans la zone anciennement dédiée au nettoyage à sec, ont montré une pollution des sols et de la nappe souterraine au tétrachloroéthylène. Des travaux de dépollution ont été réalisés en 2004, consistant à excaver les terres de la zone identifiée comme contaminée au tétrachloroéthylène.</p> <p>Du fait de la pollution aux solvants chlorés, une surveillance semestrielle des eaux souterraines continue aujourd'hui d'être mise en œuvre.</p> <p>Une évaluation des risques sanitaires, prenant comme hypothèse des scénarios d'exposition correspondant à l'usage futur du site, a montré que la contamination des eaux souterraines n'engendre pas de risque pour la santé humaine.</p> <p>L'état du site est jugé compatible avec un usage de type industriel.</p>
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	21.0046	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=21.0046

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques gérés
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 855487.0 , 6694726.0 (Lambert 93)
Superficie totale 6088 m²
Perimètre total 494 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DIJON	AY	461	03/07/2017
DIJON	AY	462	03/07/2017
DIJON	AY	464	03/07/2017
DIJON	AY	465	03/07/2017
DIJON	AY	466	03/07/2017

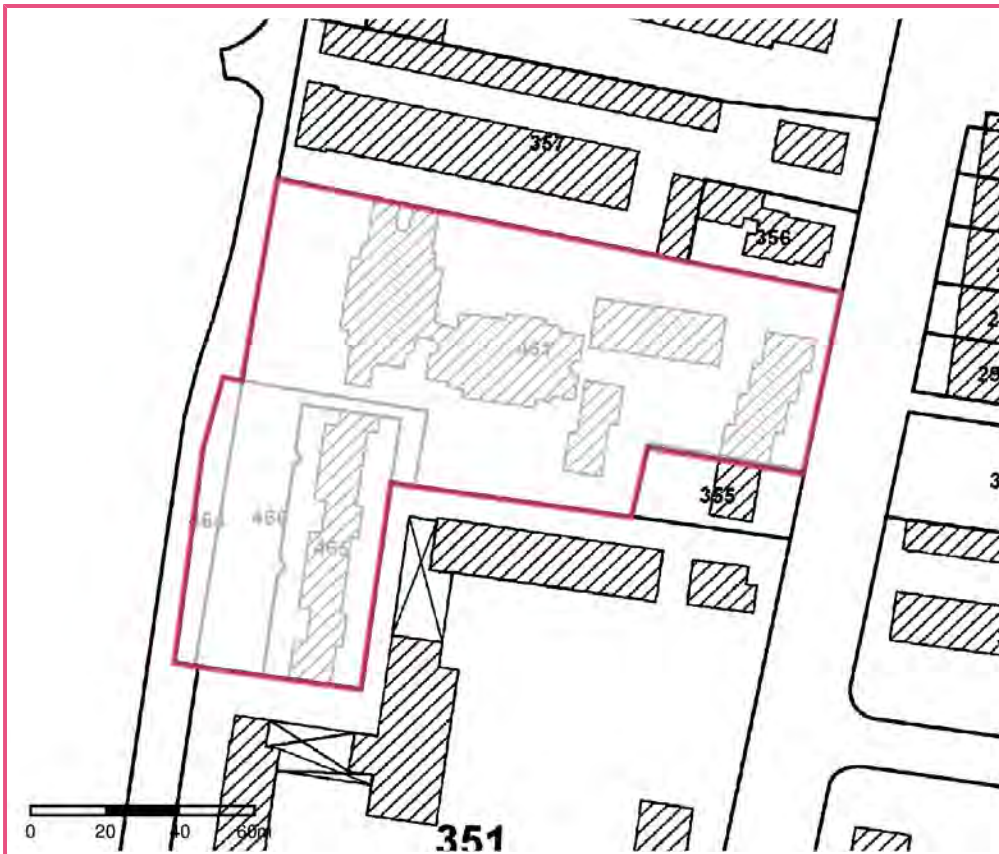
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05738



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05738

Identification

Identifiant	21SIS05742
Nom usuel	BOLLORE ENERGIE SA
Adresse	7 rue des Creuzots
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	DIJON - 21231
Caractéristiques du SIS	<p>Le site (lieu de stockage de charbon, fioul, gaz et carburant depuis 1931) se situe dans l'agglomération de Dijon. Bolloré Énergie a été la dernière société implantée sur ce site ; son activité a cessé définitivement en 2007.</p> <p>En 1994, un diagnostic avait montré la présence d'hydrocarbures dans les sols.</p> <p>Suite à la cessation d'activité, un nouveau diagnostic a été réalisé. Il a montré une pollution par des hydrocarbures et hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) au niveau de l'ancienne zone de stockage et de la zone de chargement de fioul.</p> <p>Fin 2007, les travaux de démantèlement des 3 cuves de fioul de 80 mètres cubes, de la cuve à gazole de 5 mètres cubes et du décanteur ont été réalisés.</p> <p>L'exploitant a réalisé 2 plans de gestion en 2008 (pour un usage futur tertiaire, industriel ou résidentiel).</p> <p>De 2009 à 2011, les travaux de dépollution ont été menés. 2 280 mètres cubes de terres polluées ont été excavées. Les eaux de fond de fouille ont été pompées.</p> <p>En janvier 2011, une étude après la réalisation des travaux montre encore la présence persistante (localisée) d'hydrocarbures.</p> <p>Un arrêté préfectoral pris le 21 mars 2014, prescrit le suivi semestriel des eaux souterraines. La campagne de suivi de mai 2015 met en évidence un impact modéré en hydrocarbures et en HAP au droit de deux ouvrages.</p> <p>L'état du site est jugé compatible avec un usage industriel.</p>
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	21.0078	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=21.0078

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 853168.0 , 6691011.0 (Lambert 93)

Superficie totale 12921 m²

Perimètre total 703 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
DIJON	DH	158	03/07/2017

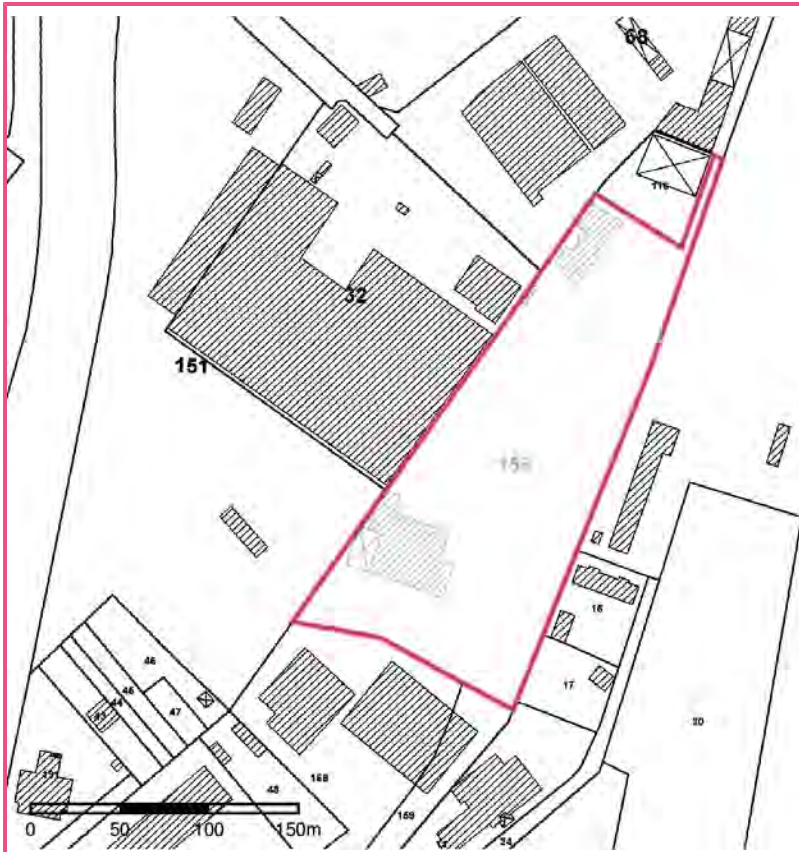
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05742



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05742

LONGVIC et OUGES

Identification

Identifiant	21SIS05846
Nom usuel	DEA de Dijon K1
Adresse	DEA de la BA 102 à Dijon
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	LONGVIC - 21355
Autre(s) commune(s)	OUGES - 21473
Caractéristiques du SIS	<p>Le Dépôt Essences Air (DEA) de Dijon, était constitué de deux dépôts de liquides inflammables (LI): un dépôt principal K1 et un dépôt secondaire K2. Le périmètre d'étude du SIS concerne K1. Le site a été exploité entre 1939 et 2014. Des études environnementales ont été réalisées entre 2002 et 2015. Des travaux de démantèlement des installations et de réhabilitation des sols ont été conduits entre novembre 2015 et mai 2016. Les diagnostics ont mis en évidence une faible pollution des sols en hydrocarbures totaux et en hydrocarbures aromatiques monocycliques et polycycliques (BTEX et HAP). La nappe est très peu impactée. Des travaux de démantèlement ont été conduits entre 2015 et 2016. Lors des travaux de démantèlement, un contrôle des sols et matériaux excavés a été réalisé par le bureau d'études. Les sols et béton excavés ont été réutilisés sur site en remblai. A l'issue de ces travaux, l'évaluation des risques sanitaires (ARR) conclut à la compatibilité du site avec les usages étudiés (bâtiments de plain-pied à usage de bureaux et des espaces extérieurs recouverts par de l'enrobé, des dalles en béton ou de la terre végétale sur une épaisseur de 20cm).</p>
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	<p>En cas de changement d'usage ou de construction de nouveaux bâtiments sur les anciens dépôts au droit des secteurs reconnus impactés le bureau d'études recommande le contrôle des gaz du sol au droit des futures constructions.</p> <p>A ce jour, pas de SUP instituée ni d'information disponible sur l'existence de restrictions d'usages intégrées au document d'urbanisme ou conservées aux Hypothèques.</p>

Fiche éditée en 09/2017

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection A ce jour, pas de SUP instituée ni d'information disponible sur l'existence de restrictions d'usages intégrées au document d'urbanisme ou conservées aux Hypothèques. En l'absence de mise en place de SUP, le site est classé comme étant à risques avérés.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 857326.0 , 6688066.0 (Lambert 93)

Superficie totale 2572977 m²

Perimètre total 11156 m

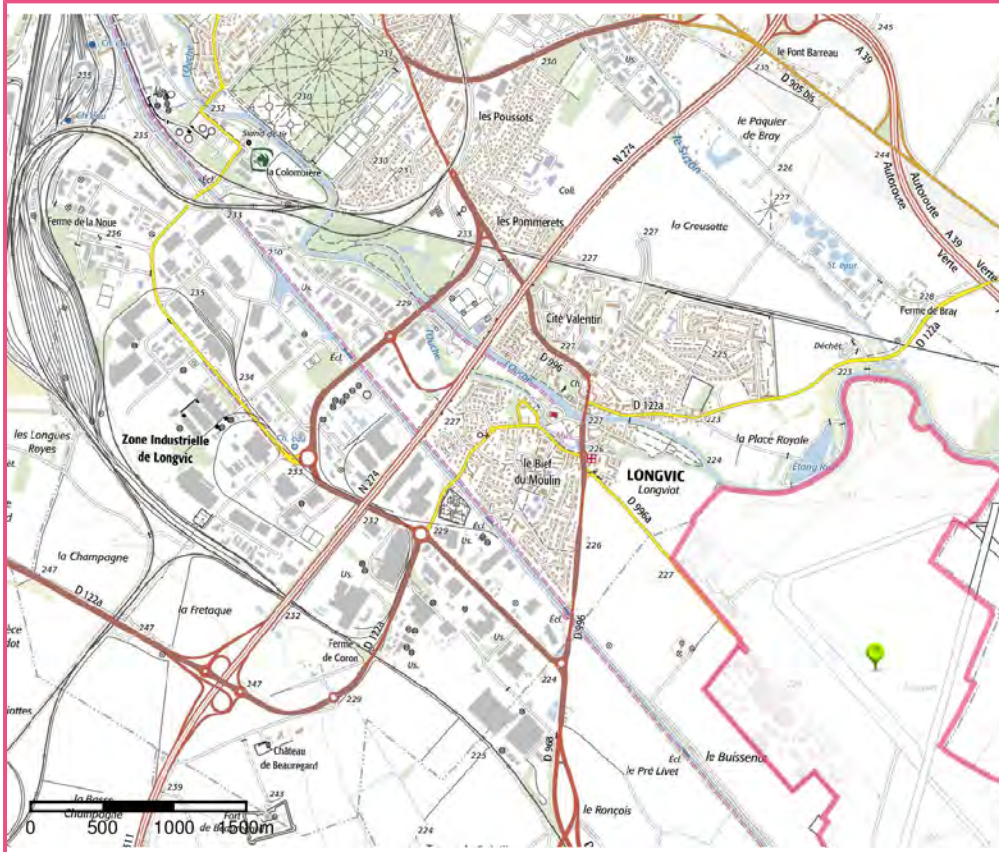
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
LONGVIC	AI	401	08/09/2017
OUGES	AD	120	13/08/2020
OUGES	AD	121	13/08/2020
OUGES	AD	122	13/08/2020
OUGES	AD	123	13/08/2020
OUGES	AD	124	13/08/2020
OUGES	AD	125	13/08/2020
OUGES	AD	126	13/08/2020
OUGES	AD	127	13/08/2020
OUGES	AD	128	13/08/2020
OUGES	AD	129	13/08/2020
OUGES	AD	130	13/08/2020
OUGES	AD	131	13/08/2020

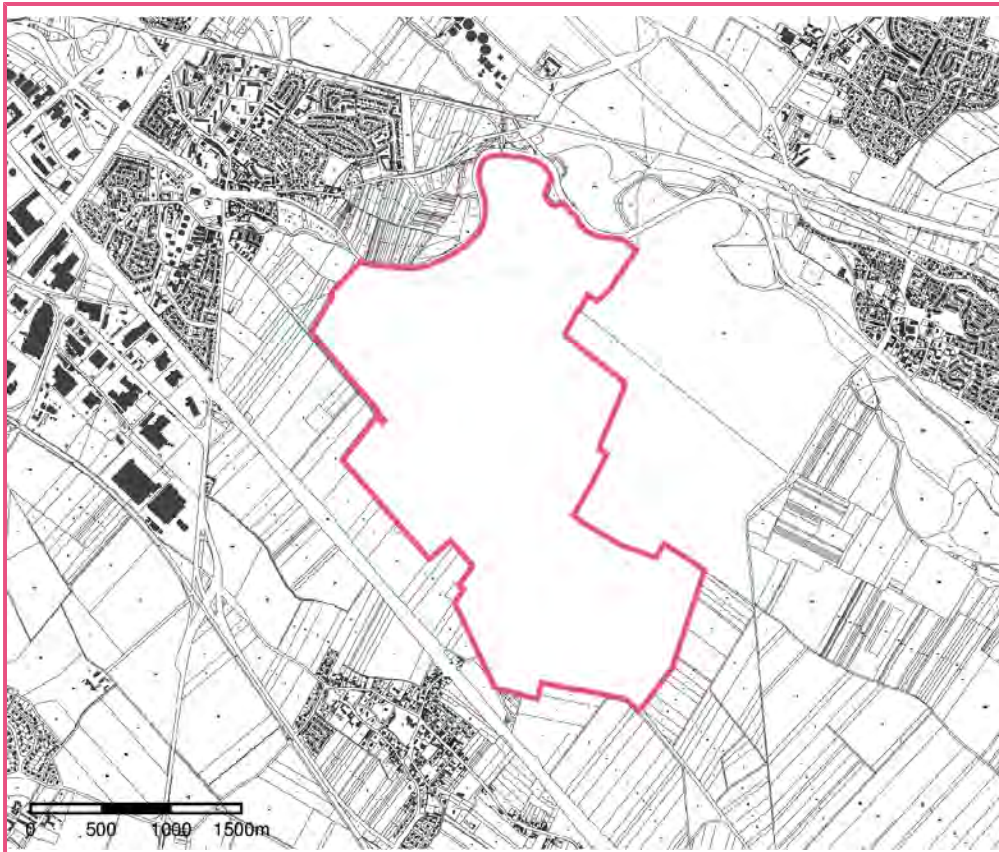
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05846



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05846

NEUILLY-CRIMOLOIS

Identification

Identifiant	21SIS05840
Nom usuel	DEA de Dijon K2
Adresse	DEA de la BA 102 à Dijon
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	NEUILLY LES DIJON - 21452
Caractéristiques du SIS	<p>Le Dépôt Essences Air (DEA) de Dijon, était constitué de deux dépôts de liquides inflammables (LI): un dépôt principal K1 et un dépôt secondaire K2. Le périmètre d'étude du SIS concerne K2. Le site a été exploité entre 1986 et 2014. Des études environnementales ont été réalisées entre 2002 et 2015. Des travaux de démantèlement des installations et de réhabilitation des sols ont été conduits entre le novembre 2015 et mai 2016. Les diagnostics ont mis en évidence une faible pollution des sols en hydrocarbures totaux et en hydrocarbures aromatiques monocycliques et polycycliques (BTEX et HAP). La nappe est très peu impactée. Des travaux de démantèlement ont été conduits entre 2015 et 2016. Lors du démantèlement des installations, un contrôle des sols et matériaux excavés a été réalisé par le bureau d'études. Au vu des analyses, ils ont été réutilisés sur site en remblai. A l'issue de ces travaux, l'évaluation des risques sanitaires (ARR) conclue à la compatibilité du site avec les usages étudiés. (Bâtiments de plain-pied à usage de bureau et des espaces extérieurs recouverts par de l'enrobé, des dalles béton ou de la terre végétale sur une épaisseur de 20cm).</p>
Etat technique	Site traité avec risque résiduel acceptable (ARR)
Observations	<p>En cas de changement d'usage ou de construction de nouveaux bâtiments sur les anciens dépôts au droit des secteurs reconnus impactés, le bureau d'études recommande le contrôle des gaz du sol au droit des futures constructions.</p> <p>A ce jour, pas de SUP instituée ni d'information disponible sur l'existence de restrictions d'usages intégrées au document d'urbanisme ou conservées aux Hypothèques.</p>

Fiche éditée 09/2017

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques avérés
Commentaires sur la sélection	<p>A ce jour, pas de SUP instituée ni d'information disponible sur l'existence de restrictions d'usages intégrées au document d'urbanisme ou conservées aux Hypothèques. Des études et/ou travaux seront nécessaires en cas de changement d'usage. En l'absence de mise en place de SUP, le site est classé comme étant à risques avérés.</p>

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 858345.0 , 6688624.0 (Lambert 93)
Superficie totale 828031 m²
Périmètre total 5461 m

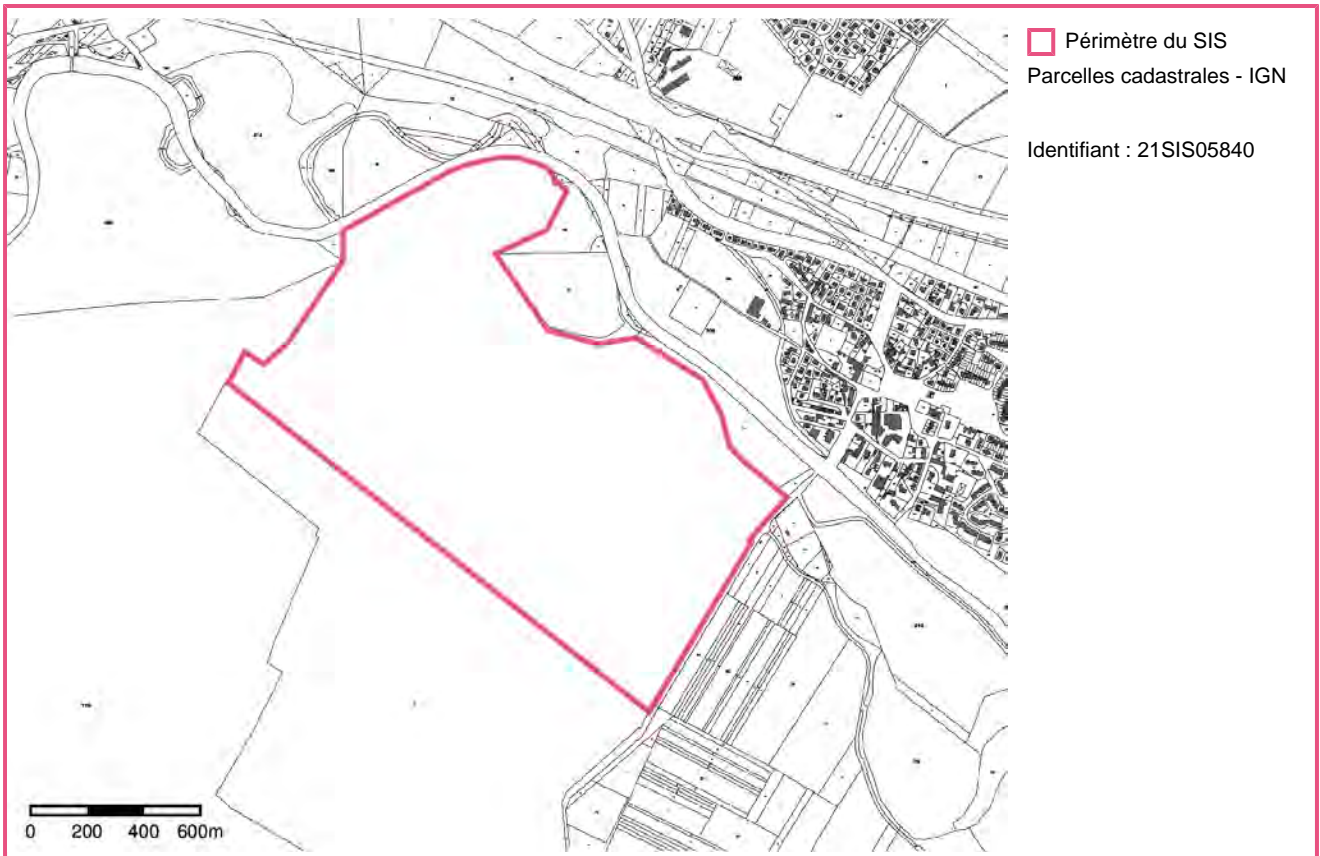
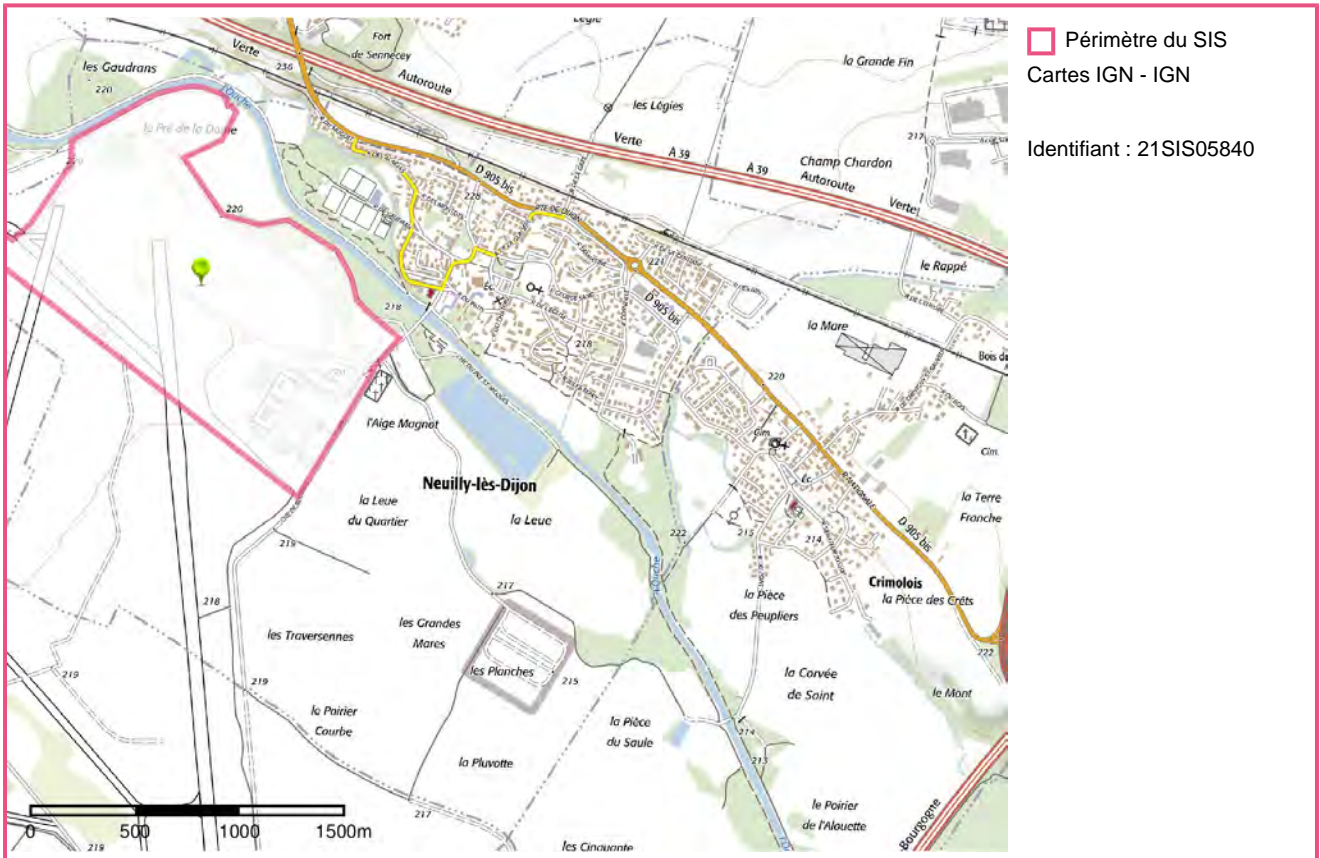
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
NEUILLY LES DIJON	AI	38	13/08/2020
NEUILLY LES DIJON	AI	39	13/08/2020

Documents

Cartographie



PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON

Identification

Identifiant	21SIS05765
Nom usuel	PORT DU CANAL (Mobil Oil)
Adresse	Port du Canal
Lieu-dit	Port du Canal
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	PLOMBIERES LES DIJON - 21485
Caractéristiques du SIS	Sur ce site, situé entre le Canal de Bourgogne et la rivière l'Ouche, la société Mobil Oil a exploité un dépôt d'hydrocarbures. Construit en 1925, il a été démantelé en 1975. Durant cette période, aucun incident n'a été enregistré.

En février 1998, à l'occasion de travaux réalisés dans le cadre d'un projet de construction d'habitations HLM, avec garages en sous-sol, une contamination des sols par des hydrocarbures, dont notamment du naphtalène, a été découverte.

Selon toute vraisemblance, cette contamination peut être attribuée à un dysfonctionnement chroniques des anciennes installations. Localisée à environ 2,5 mètres de profondeur, elle a atteint la nappe des eaux souterraines, peu profonde

Une convention visant à encadrer les travaux de construction, afin que les pollutions soient bien prises en compte par le projet ,a été signée entre MOBIL OIL et l'aménageur du site (SAFC). Le suivi (sondages, analyses, tri des terres polluées...) a été réalisé en 2002. Il a permis de délimiter précisément l'étendue des zones polluées, ce qui a abouti à l'excavation des terres souillées, qui ont été éliminées dans un centre de traitement autorisé.

Des mesures d'air intérieur ont été effectuées à l'issue des travaux de construction. Pour l'ensemble des polluants recherchés, les résultats des analyses ont été inférieurs aux limites de détection.

Une analyse des risques résiduels, ciblant les voies d'expositions possibles pour l'usage habitation retenu, a été réalisée à la demande de l'inspection. Elle a conclu à l'absence de risque sanitaire avéré, ce qui a conduit à abandonner la poursuite du suivi de la qualité des eaux souterraines et de la qualité de l'air intérieur du parking.

Etat technique Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usage ou servitudes imposées ou en cours

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	21.0009	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=21.0009

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 848481.0 , 6694956.0 (Lambert 93)

Superficie totale 41733 m²

Perimètre total 1818 m

Liste parcellaire cadastral

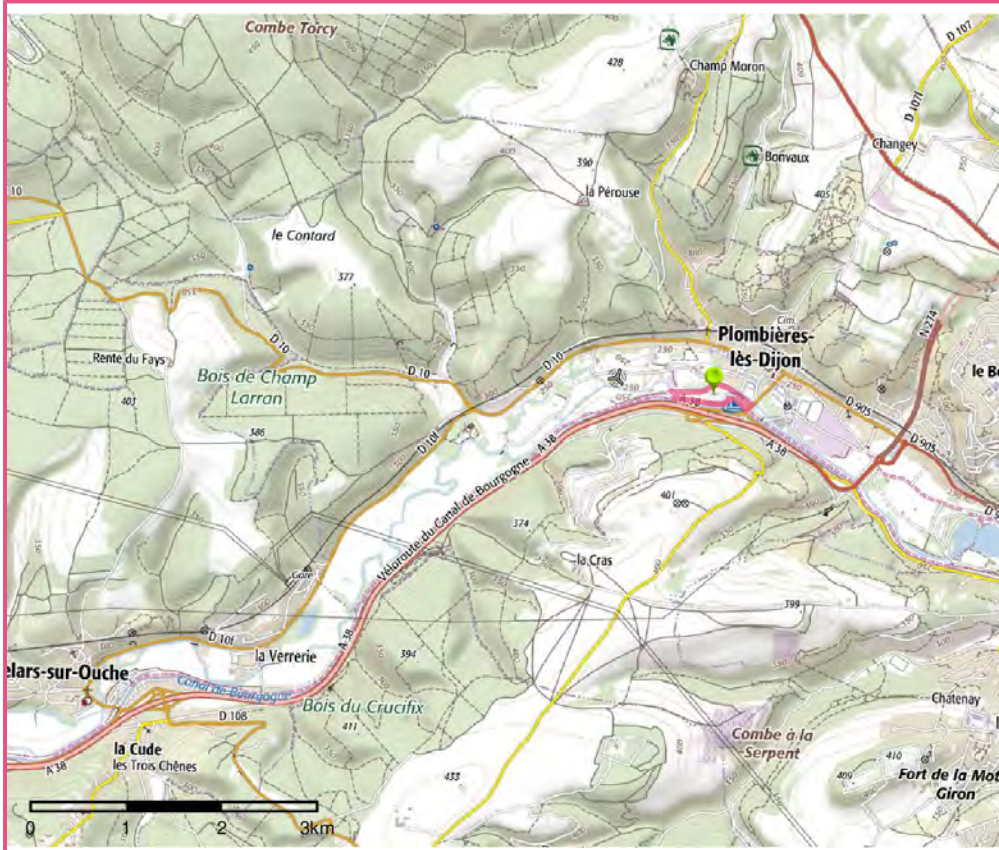
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
PLOMBIERES LES DIJON	AM	240	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	241	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	242	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	243	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	244	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	245	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	255	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	256	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	257	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	258	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	259	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	247	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	248	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	249	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	229	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	234	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	265	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	266	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	267	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	268	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	269	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	277	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	272	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	273	01/08/2017

PLOMBIERES LES DIJON	AM	274	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	275	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	276	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	251	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	252	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	290	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	293	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	294	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	296	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	299	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	301	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	303	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	305	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	230	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	235	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	253	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	291	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	298	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	304	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	232	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	270	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	292	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	295	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	246	01/08/2017
PLOMBIERES LES DIJON	AM	271	01/08/2017

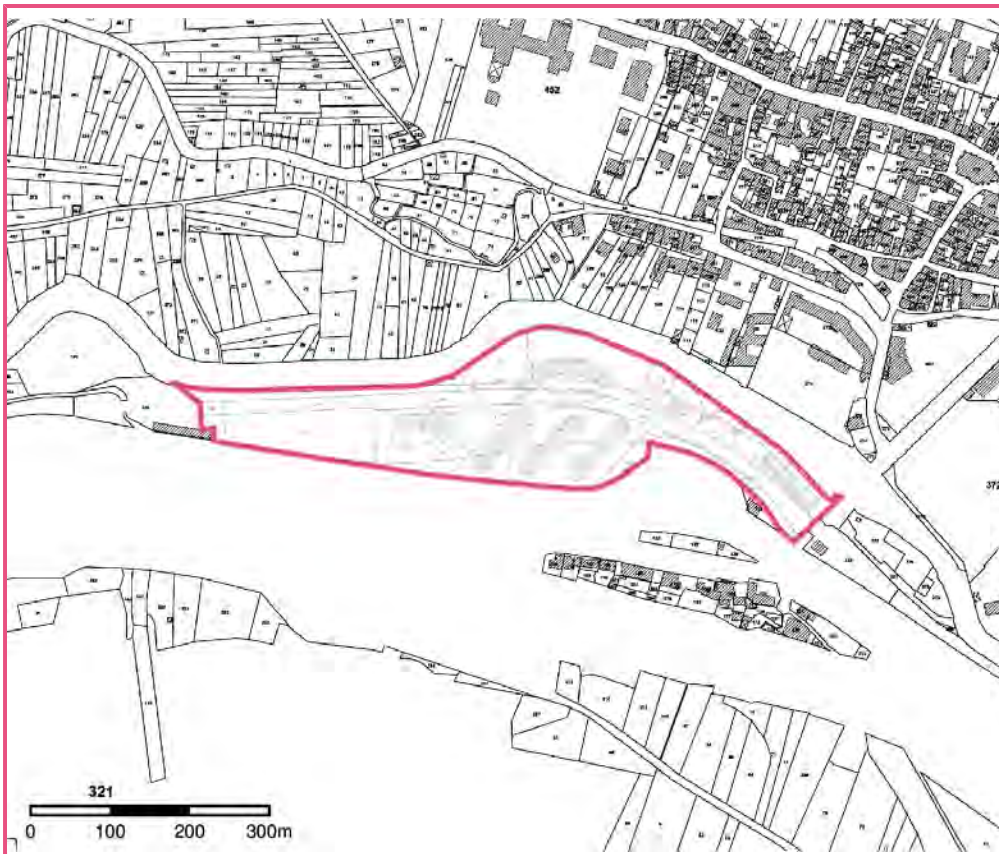
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05765



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05765

QUETIGNY

Identification

Identifiant	21SIS05736
Nom usuel	BOURGOGNE DECAPAGE
Adresse	4 rue des Artisans
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	QUETIGNY - 21515
Caractéristiques du SIS	<p>Le site de BOURGOGNE DECAPAGE est implanté dans la zone d'activité artisanale et commerciale (ZAC) des Charrières, au sud de la commune de QUETIGNY, à proximité d'habitations.</p> <p>Cette société a exploité sur ce site, entre 1990 et 2000, un atelier de décapage de métaux et autres matériaux, avant sa mise en liquidation judiciaire début 2001.</p> <p>En 2004, la liquidation judiciaire se révélant impécunieuse, le préfet a confié à l'ADEME la mise en sécurité du site, dont notamment l'élimination des déchets et produits toxiques présents sur le site. Les travaux ont été réalisés en 2005.</p> <p>Les premières campagnes de mesure de la qualité des eaux souterraines menées à partir de 2007 ont révélé un impact concernant :</p> <ul style="list-style-type: none">les solvants chlorés, dont notamment le chlorure de vinyle, avec des teneurs supérieures aux normes de potabilité (au sens de l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine) ;le chrome, y compris le chrome VI ;les hydrocarbures totaux, dont notamment des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes). <p>En 2008 un diagnostic de la pollution dans les sols a été réalisé : les résultats ont mis en évidence que les sols ne contiennent pas de polluants susceptibles de migrer vers les eaux souterraines.</p> <p>Le suivi de la qualité des eaux souterraines, réalisé encore jusqu'à aujourd'hui, montre une baisse sensible des concentrations pour l'ensemble des paramètres, avec des concentrations en solvants chlorés inférieures aux limites de qualité et pour les autres substances, des limites de quantification* analytiques non atteintes.</p> <p>La qualité des eaux souterraines s'est donc améliorée sur le site et à l'aval hydraulique du site. En l'absence de formes de contamination des sols susceptibles de migrer vers la nappe, cette tendance devrait très vraisemblablement se poursuivre.</p> <p>* Limite de quantification : limite en dessous de laquelle le laboratoire d'analyses chimiques n'est pas capable de donner une mesure fiable de la concentration de la substance recherchée.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	21.0029	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=21.0029

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 858927.0 , 6691685.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1198 m²

Perimètre total 170 m

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
QUETIGNY	AH	125	06/07/2017

Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05736



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05736

TALANT

Identification

Identifiant	21SIS05418
Nom usuel	Station service AGIP/ENI
Adresse	16 avenue du Premier Consul
Lieu-dit	
Département	COTE-D'OR - 21
Commune principale	TALANT - 21617
Caractéristiques du SIS	<p>La station service AGIP / ENI était implantée sur la commune de Talant. On y trouvait un local commercial avec sa cuve à fuel, 5 îlots de distribution de carburant, un parc à cuves (3 cuves de 30 mètres cubes), une cuve séparée de 20 mètres cubes et un séparateur d'hydrocarbures.</p> <p>La cessation d'activité a eu lieu en 2009.</p> <p>Un diagnostic a été effectué le 27 janvier 2010. Il a fait le constat de contaminations aux hydrocarbures au niveau des îlots 1, 2 et 3, de la cuve à fuel et de l'ancien volucompteur. Mais aussi d'une contamination au mercure au droit de l'îlot 4.</p> <p>À la mi-juin 2013, le site a été mis en sécurité : les installations ont été démantelées et évacuées. Les travaux de dépollution du sol au niveau des zones polluées ont été réalisés en juillet 2013. 250 tonnes de terres ont été excavées.</p> <p>Au niveau de la fouille n° 6, des concentrations résiduelles ponctuelles subsistent en bord de fouille en limite sud-ouest du site (8000 mgC10 C40/kgMS) et dans la zone de battement (7100 mgC10C40/kgMS). Ces terrains n'ont pas été excavés en raison de la présence des eaux souterraines au droit du site et des risques pour la stabilité des terrains le long de la route du Premier Consul.</p> <p>Les zones excavées ont été remblayées par des matériaux sains.</p> <p>Le 3 juillet 2014, un arrêté préfectoral a prescrit la surveillance des eaux souterraines. Les campagnes de suivi réalisées de 2014 à 2017 montrent des teneurs en hydrocarbures C5-C10, C10-C40, en BTEX et en HAP inférieures ou de l'ordre des limites de quantification du laboratoire. Sur la base de ces résultats d'analyses, le bilan quadriennal 2014-2017 a conclu en l'absence d'un risque sanitaire sur et hors site pour les usages liés à l'utilisation des eaux souterraines.</p> <p>L'état du site est jugée compatible avec un usage industriel sous réserve, le cas échéant, du respect des conditions d'exposition considérées lors de la procédure de cessation d'activité.</p>
Etat technique	Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours (projet d'AP présenté au CODERST)
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	21.0067	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=21.0067

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 851656.0 , 6693614.0 (Lambert 93)

Superficie totale 1423 m²

Perimètre total 204 m

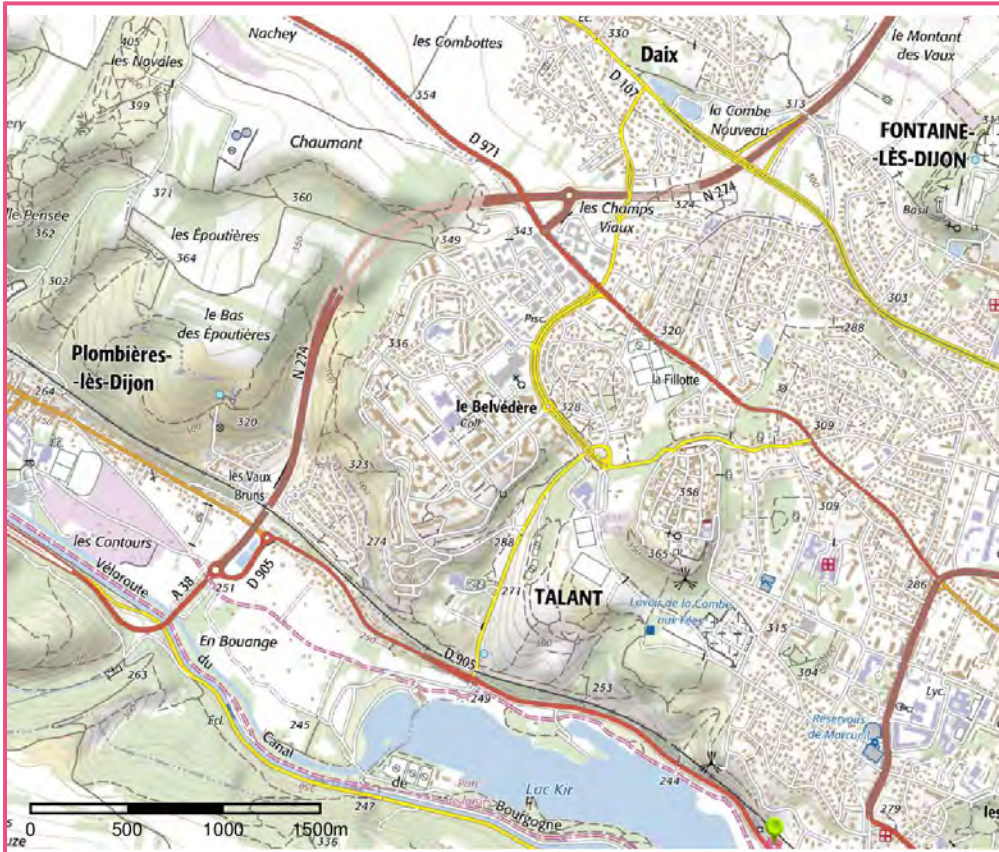
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
TALANT	BK	245	02/06/2015

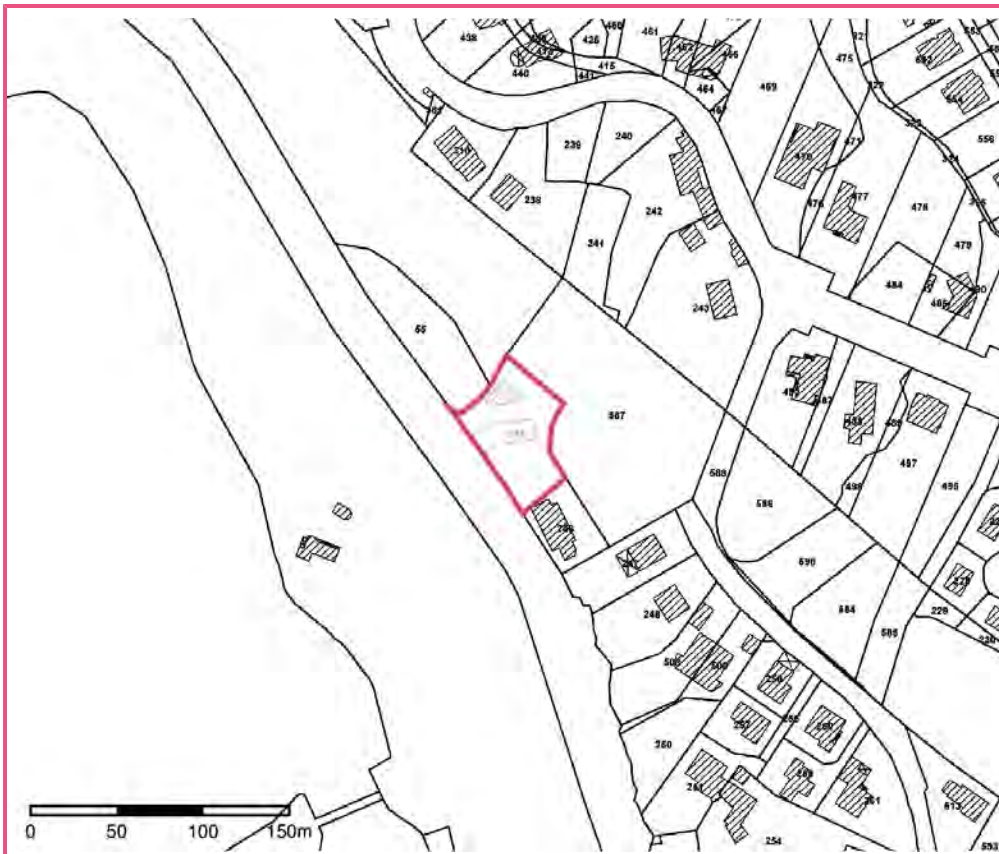
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 21SIS05418



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 21SIS05418

